

ARRETE MUNICIPAL N°12858 DU 10 JANVIER 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

TRAVAUX

1 rue de la Frégate

A compter du mardi 10 janvier 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par la société ACZ 56, N°4 rue de Lorient – 56700 – HENNEBONT,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre la pose d'un échafaudage sur le trottoir / chaussée, il importe de condamner l'accès,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du mardi 10 janvier 2023, de 08h00 et jusqu'au vendredi 20 janvier 2023 à 18h00, l'entreprise « ACZ 56 » est autorisée à installer un échafaudage, à hauteur du N°1 rue de la Frégate. Le trottoir sera condamné et une partie de la chaussée peut être neutralisée.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation pour la condamnation du trottoir sera mise par la société. L'entreprise se chargera également de mettre en place un périmètre de sécurité en le signalant par des cônes de Lubec et de la rubalise.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

Patricia JAFFRE
1^{ère} adjointe
Affaires générales, sécurité

